



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 4 février 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Gilbert MENUT	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOU	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Michel ROTGER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEVRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : DEPLACEMENTS

Tramway - Dijon - 23 avenue de Langres - Acquisition d'une parcelle de terrain

Melle LIVET Jeannine, Andrée, Marcelle demeurant à Dijon – 14 rue Charles Aubertin et M. LIVET Marcel demeurant à Dijon – 23 avenue de Langres sont propriétaires d'une maison d'habitation située 23 avenue de Langres, cadastrée section AP n°228.

Cette propriété est partiellement grevée de la servitude d'emplacement réservé n°141 du Plan Local d'Urbanisme destinée à l'élargissement de la voie et qui permettra la réalisation de la future ligne de tramway avenue de Langres.

Il est ainsi proposé d'acquérir l'emprise correspondante, d'une contenance de 81 m² constituant le lot n°10, soit les 10/1013ème des parties communes, en nature de jardin, sise 23 avenue de Langres, provenant de la parcelle cadastrée section AP n°228, moyennant le prix de vingt trois mille deux cent soixante quinze euros (23 275 €), indemnité de remploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine.

L'acquisition est assortie de la condition particulière suivante :
Le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail et des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants. Une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement.

Vu l'avis de la Commission

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur Melle LIVET Jeannine, Andrée, Marcelle et M. LIVET Marcel, une parcelle de terrain située 23 avenue de Langres, en nature de jardin, d'une superficie totale de 81 m², cadastrée section AP n°228p, constituant le lot n°10 de la copropriété ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail et des réseaux situés sur l'emprise acquise ainsi que les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 23 275 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 28 janvier 2010

Publié le

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 FEV. 2010



COMMUNAUTÉ
DE
L'AGGLOMÉRATION
DIJONNAISE
10-21075
Pierre PRIBETICH

